

Affaires courantes

Je devine que la députée de Halifax est encore contrarié.

Mme Clancy: Halifax-Ouest.

M. Milliken: Halifax-Ouest. Je suis désolé.

Une voix: Il n'a aucune chance.

M. Milliken: Le député d'Ottawa-Sud dit qu'il n'a aucune chance.

Quoi qu'il en soit, je disais qu'il n'est pas toujours facile de montrer les réactions parce que les députés sont souvent en discussion concernant d'autres questions qui n'ont rien à voir avec la personne qui parle. Par conséquent, de telles prises de vue sont très difficiles à réaliser.

Les députés semblent nerveux à l'idée que l'on montre ces réactions. Je pense qu'il n'y en aura que très peu. Le directeur de la programmation ne pourra pas recourir à cette technique très souvent, en raison des risques qu'elle comporte. La restriction en vertu de laquelle les travaux à la tribune ne doivent pas être filmés continuerait de s'appliquer. Il ne s'agit pas de montrer le désordre qui peut parfois régner dans les tribunes. Ce genre de chose ne ferait pas partie de la programmation et n'est d'ailleurs pas montré dans le cadre de la radiodiffusion des délibérations de l'Assemblée législative à Toronto.

Je pense que le comité est revenu de Toronto avec l'impression que les caméras de télévision là-bas font de l'excellent travail en vertu de lignes directrices beaucoup plus souples. Par ailleurs, il y a un directeur de la programmation qui prend les décisions pertinentes et il existe une procédure à laquelle peuvent recourir les députés pour se plaindre s'ils s'estiment lésés par ce qui a été montré à la télévision. Il n'y a eu aucune plainte depuis les deux ou trois années où ce système est en place. Si celui-ci peut fonctionner là-bas, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas fonctionner ici à Ottawa.

Nous devons examiner cette question: nous devons assouplir nos lignes directrices et confier cette responsabilité à quelqu'un d'autre, sous réserve d'une procédure d'examen, de façon à ce que le Comité des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés se voit confier l'audition des plaintes formulées par les députés en cas de problèmes, et prenne des mesures afin que les erreurs commises, si c'est le cas, puissent être corrigées et ne se reproduisent plus. Nous ne pensons pas qu'il y aura beaucoup de problèmes. À

notre avis, les députés, de tous les partis seront enchantés des résultats de ce changement. À cet égard, nos suggestions sont assorties de petits exemples dans le rapport que, encore une fois, j'invite les députés à lire. Il s'agit-là des deux recommandations fondamentales du rapport.

L'autre recommandation qui, selon moi, doit être gardée présente à l'esprit, est celle qui dit que si le rapport est adopté, tout le système devrait faire l'objet d'un examen obligatoire deux ans après sa mise en place. En d'autres mots, il ne s'agit pas d'une mesure permanente ou immuable. Il s'agit d'un nouveau système pour les comités et d'un système légèrement modifié pour la Chambre qui, à notre avis, améliorera la radiodiffusion des délibérations de la Chambre et rendra celle-ci plus intéressante pour les Canadiens.

Je ne dis pas que la Chaîne parlementaire n'est pas intéressante à regarder, mais elle le serait encore plus et les Canadiens en retireraient une plus grande satisfaction parce qu'ils auraient une meilleure idée de ce qui se passe à la Chambre, qu'ils verraient mieux les réactions des députés à certaines occasions, et qu'ils sauraient aussi à quel endroit se trouvent ceux qui prennent la parole. En d'autres mots, ils auraient une idée de l'ambiance qui règne ce qui, selon moi, n'est pas le cas lorsque la caméra montre uniquement la personne qui prend la parole.

Nous avons aussi pensé que certaines occasions spéciales pourraient être mieux retransmises en présentant, là encore, des prises de vue plus générales de la Chambre. Des caméras installées à divers endroits pourraient, par exemple, montrer Son Honneur, tout en montrant à peu près la moitié de la Chambre, de façon que le Président puisse être situé par rapport à toute la Chambre. Nous pensons qu'il s'agit-là d'une excellente recommandation. Selon nous, tout le rapport mérite un examen sérieux par la Chambre et j'espère que les députés auront aujourd'hui l'occasion d'en discuter afin que nous puissions ensuite l'adopter et mettre intégralement en oeuvre les recommandations qu'il renferme, à compter de l'automne.

Mme le vice-président: Le député de Calgary-Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'étais retenu ailleurs au cours des affaires courantes et je devais être en Chambre au cours de la même période pour déposer le 46^e rapport du comité de sélection.